

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu le décret n°2012-614 du 30 avril 2012 portant création de l'université de Nîmes ;

Vu la commission d'enseignement de l'université de Nîmes en date du 20 juin 2023.

Membres du conseil en exercice ayant voix délibérative :	25
Membres présents :	24
Dont membres ayant voix délibérative :	16
Membres représentés ayant voix délibérative :	8
Quorum :	13

Considérant la demande des acteurs locaux et la nécessité d'adapter la maquette de la Licence Professionnelle Biotechnologie pour l'inscrire dans la continuité du BTS Bio-analyses dispensé au Lycée Albert Camus.

Le conseil d'université a pris la délibération suivante à l'unanimité :

Les modifications apportées à la maquette telles que détaillées ci-dessous et conformément au document annexé à la présente délibération sont approuvées :

- Deux parcours sont proposés aux étudiants : le parcours Biotechnologies techniques d'analyses biologiques et le parcours Bio analyses techniques d'analyses chimiques ;
- La licence professionnelle accueille le public en alternance à partir de la rentrée 2023-2024.

Fait à Nîmes le 04 juillet 2023

Le président de l'université de Nîmes

Benoit ROIG

